

Le ministre Rémy Trudel lance sa politique de consolidation des communautés locales

Le ministre des Affaires municipales, M. Rémy Trudel, a lancé le 30 mai dernier, sa politique de consolidation des communautés locales. Divisée en trois volets, cette politique a comme objectif de favoriser le renforcement des municipalités et des MRC. Elle sera l'occasion d'organiser un nouveau milieu de vie, de créer une nouvelle dynamique et d'offrir de meilleurs services à la population.

Volet 1 Villages-paroisses et petites agglomérations

Un premier volet de cette politique vise le regroupement de 416 municipalités qui formeraient 179 nouvelles unités municipales. Ces 416 municipalités sont composées, d'une part, de 130 ensembles de villages-paroisses, actuellement fractionnées en 293 municipalités et, d'autre part, de 48 petites agglomérations de 10 000 et moins de population, fractionnées en 123 municipalités.

Afin de bien illustrer ses propos, M. Trudel a dévoilé une carte indicative des municipalités appelées à se consolider. Il a expliqué qu'une tournée d'information sera entreprise en juin, suivie, en septembre d'une période de consultation des intervenants municipaux sur les regroupements identifiés sur cette carte. Ces démarches permettront, d'une part, à une équipe du Ministère d'expliquer la problématique, les objectifs et les mesures incitatives de la politique gouvernementale et, d'autre part, au ministre des Affaires municipales de recevoir, par le biais d'un comité national, les représentations du milieu municipal à la fois sur les consolidations proposées et sur leur pertinence.

Au chapitre des programmes d'aide financière, le ministre a annoncé la mise sur pied d'un programme de soutien à des projets de consolidation de nouvelles municipalités. Ce programme s'ajoute au Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM) et au Programme de neutralité financière qui, pour leur part, seront bonifiés.

Volet 2 Grandes agglomérations et régions métropolitaines

Pour les municipalités des 21 agglomérations de plus de 10 000 habitants et des six régions métropolitaines (Montréal, Québec, Hull, Chicoutimi, Sherbrooke et Trois-Rivières), lesquelles regroupent 263 municipalités, le ministre a indiqué que le regroupement ne représentait pas l'unique moyen retenu pour consolider les structures ou renforcer les pouvoirs locaux. Il ne

prévoit donc pas dans l'immédiat la publication d'une carte des regroupements souhaitables. Il prévoit plutôt, sur une période d'une année, un appel de propositions en provenance de ces municipalités ou de tout autre organisme socio-économique des communautés concernées visant la consolidation, le regroupement ou le renforcement de leurs communautés ou des organismes intermunicipaux, régionaux ou métropolitains de leur territoire.

Volet 3 Les communautés formées d'une seule municipalité

Enfin, le troisième volet s'adresse aux 722 communautés formées d'une seule municipalité, dont presque les trois quarts ont une population inférieure à 1 500 habitants. Ces municipalités ont généralement un noyau central qui est un village au sens physique et social du terme. Pour ces municipalités, la consolidation des structures passera, lorsque le regroupement ne sera pas concevable, par un recours accru à la MRC. C'est pourquoi il sera envisagé, dans le cadre de la politique de décentralisation en cours d'élaboration, de réviser les pouvoirs et les règles de fonctionnement des MRC pour qu'elles puissent assurer un rôle de coopérative de services techniques et administratifs à l'égard de ces municipalités. Pour ces 722 municipalités, le regroupement municipal n'est cependant pas exclu. À cet égard, elles pourront bénéficier de l'aide technique du Ministère et des mesures et programmes d'aide financière consentis aux municipalités qui se regroupent. Elles pourront également demander de faire partie des municipalités ciblées dans le premier volet.

Des regroupements volontaires

Le gouvernement juge aujourd'hui opportun de favoriser le regroupement des municipalités. Les objectifs de cette consolidation sont entre autres à l'effet d'améliorer la capacité financière et administrative des municipalités, d'assurer un meilleur partage des ressources, d'offrir de meilleurs services à la population et d'appuyer les efforts de développement économique et de prise en charge auxquels le gouvernement a convié les municipalités.

Ces résultats ne pourront être atteints qu'avec la pleine participation des municipalités. À cet égard, le gouvernement a résolument opté pour une approche libre qui permettra aux municipalités concernées de faire valoir leur point de vue à la fois sur les découpages et la pertinence des regroupements.

Nouveau programme de soutien et bonification des programmes existants pour les projets de consolidation de nouvelles municipalités

Afin de permettre plus de souplesse lors des regroupements concernant les ensembles villages-paroisses et les petites agglomérations, de même que pour avoir un effet de consolidation pour les nouvelles municipalités qu'elles formeront, le ministre des Affaires municipales, M. Rémy Trudel a annoncé la mise sur pied d'un nouveau programme de soutien financier. Il a de plus procédé à une bonification du Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM) et à un ajustement du Programme de neutralité financière. Enfin, des ajustements seront apportés dans l'administration des programmes gouvernementaux.

Nouveau programme de soutien

Un nouveau programme de soutien de 15 millions de dollars à des projets de consolidation, dégagés à partir des enveloppes budgétaires existantes des programmes d'équipements (RES-EAU, PADEM) et d'infrastructures (Infrastructures Québec), permettra aux municipalités qui envisagent le regroupement et qui sont confrontées à un besoin commun d'équipements, d'infrastructures ou de services, d'y trouver une solution. Ce programme, en vigueur à compter d'aujourd'hui, favorisera le regroupement et aura un effet de consolidation pour la nouvelle municipalité. Il prendra fin le 1^{er} janvier 1999.

Bonification des programmes existants

En premier lieu, des dispositions récentes à la *Loi sur l'organisation municipale* ont été adoptées pour faciliter les regroupements. Elles permettent notamment plus de souplesse dans la détermination des modalités de regroupement qui puissent être acceptables pour toutes les municipalités et tous les groupes de citoyens concernés. Ces modalités visent plus particulièrement la modification des clauses d'imposition de règlement d'emprunt et la répartition de la dette.

Le programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM) connaît, pour sa part, une hausse importante de ses budgets; pour les municipalités dont le regroupement sera effectué avant le 1^{er} janvier 1999, le montant prévu de 50\$ per capita est doublé et le montant de base porté de 10 000\$ à 20 000\$. Pour les municipalités dont le regroupe-

ment sera effectué dans la troisième, quatrième ou cinquième année suivant l'adoption de la carte définitive, l'aide financière est maintenue aux conditions actuelles (montant de 50\$ per capita et montant de base de 10 000\$).

Le programme de neutralité financière, qui vise à compenser les pertes financières que peuvent subir les municipalités qui se regroupent, sera maintenu pour les cinq premières années (au lieu des huit années du programme actuel) qui suivront l'adoption de la liste définitive. La nouvelle municipalité recevra donc l'équivalent des sommes que les anciennes municipalités recevaient avant le regroupement. Pour les trois années subséquentes (le programme actuel prévoit quatre ans), une décroissance graduelle amènera l'abolition des mesures de neutralité financière.

Pour ce programme tout comme pour le programme PAFREM, le ministre Trudel n'exclut pas la possibilité de réduction des sommes consenties, voire leur disparition au terme de la période de cinq ans.

Un ajustement dans l'administration des programmes gouvernementaux

Les municipalités faisant partie de la liste et de la carte définitives seront considérées, après le 1^{er} janvier 1999, comme regroupées aux fins de l'administration de certains programmes gouvernementaux, tels le programme d'aide à la prise en charge du réseau routier local ou le programme de péréquation.

Toutefois, pour le programme d'aide financière aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts (RES-EAU), le programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM) et celui des Travaux d'infrastructures Canada-Québec, le ministre prendra en compte le regroupement souhaité dès le 1^{er} janvier 1997, sauf si le projet ne peut être lié au regroupement ou présente une problématique particulière. Cet ajustement sera favorable au regroupement dans la plupart des programmes gouvernementaux, puisque les montants versés aux municipalités seront les mêmes, qu'il y ait regroupement ou non.

Pour obtenir plus d'information, communiquer avec les **bureaux régionaux du ministère des Affaires municipales.**

La consolidation des communautés locales

Liste des 416 municipalités appelées à se consolider dans la première phase de mise en œuvre de la politique (Volet 1)

CAS	MUNICIPALITÉS	MRC
Région 01 : Bas-Saint-Laurent		
Causapsca	Causapsca	V La Matapédia
	Saint-Jacques-le-Majeur-de-Causapsca	P La Matapédia
Saint-Léon-le-Grand	Saint-Léon-le-Grand	P La Matapédia
	Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	P La Matapédia
Lac-au-Saumon	Saint-Edmond	M La Matapédia
	Lac-au-Saumon	VL La Matapédia
Saint-Ulric	Saint-Ulric	VL Matane
	Saint-Ulric-de-Matane	P Matane
Baie-des-Sables	Baie-des-Sables	M Matane
	Les Boules	M La Mitis
	Métis-sur-Mer	VL La Mitis

CAS	MUNICIPALITÉS		MRC
Mont-Joli	Saint-Joseph-de-Lepage	P	La Mitis
	Mont-Joli	V	La Mitis
	Saint-Jean-Baptiste	M	La Mitis
Luceville	Sainte-Flavie	P	La Mitis
	Luceville	VL	La Mitis
	Sainte-Luce	P	La Mitis
Sainte-Blandine	Mont-Lebel	M	Rimouski-Neigette
	Sainte-Blandine	P	Rimouski-Neigette
Trois-Pistoles	Trois-Pistoles	V	Les Basques
	Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles	P	Les Basques
L'Isle-Verte	L'Isle-Verte	VL	Rivière-du-Loup
	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	P	Rivière-du-Loup
	Saint-Jean-Baptiste-de-l'Isle-Verte	M	Rivière-du-Loup
Saint-Georges-de-Cacouna	Saint-Georges-de-Cacouna	VL	Rivière-du-Loup
	Saint-Georges-de-Cacouna	P	Rivière-du-Loup
Cabano	Notre-Dame-du-Lac	V	Témiscouata
	Cabano	V	Témiscouata
Saint-Pascal	Saint-Pascal	V	Kamouraska
	Saint-Pascal	M	Kamouraska
La Pocatière	La Pocatière	V	Kamouraska
	Sainte-Anne-de-la-Pocatière	P	Kamouraska
Région 02 : Saguenay-Lac-Saint-Jean			
Saint-Félicien	Saint-Félicien	V	Le Domaine-du-Roy
	Saint-Méthode	M	Le Domaine-du-Roy
Desbiens	Desbiens	V	Lac-Saint-Jean-Est
	Metabetchouan	V	Lac-Saint-Jean-Est
Région 03 : Québec			
La Malbaie - Pointe-au-Pic	La Malbaie - Pointe-au-Pic	V	Charlevoix-Est
	Cap-à-l'Aigle	VL	Charlevoix-Est
	Rivière-Malbaie	M	Charlevoix-Est
Saint-Siméon	Saint-Siméon	VL	Charlevoix-Est
	Saint-Siméon	P	Charlevoix-Est
L'Île-aux-Coudres	La Baleine	M	Charlevoix
	L'Île-aux-Coudres	M	Charlevoix
Les Éboulements	Saint-Joseph-de-la-Rive	VL	Charlevoix
	Les Éboulements	M	Charlevoix
Sainte-Anne-de-Beaupré	Beaupré	V	La Côte-de-Beaupré
	Sainte-Anne-de-Beaupré	V	La Côte-de-Beaupré
Neuville	Neuville	VL	Portneuf
	Pointe-aux-Trembles	P	Portneuf
Saint-Basile	Saint-Basile-Sud	VL	Portneuf
	Saint-Basile	P	Portneuf
Portneuf	Notre-Dame-de-Portneuf	P	Portneuf
	Portneuf	V	Portneuf
Saint-Casimir	Saint-Casimir	M	Portneuf
	Saint-Casimir	P	Portneuf
Région 04 : Mauricie-Bois-Francs			
Bernierville	Bernierville	VL	L'Érable
	Saint-Ferdinand	CT	L'Érable
Princeville	Princeville	V	L'Érable
	Princeville	P	L'Érable
Plessisville	Plessisville	V	L'Érable
	Plessisville	P	L'Érable
Inverness	Inverness	VL	L'Érable
	Inverness	CT	L'Érable
Laurierville	Laurierville	VL	L'Érable
	Sainte-Julie	M	L'Érable
Saint-Tite	Saint-Tite	V	Mékinac
	Saint-Tite	P	Mékinac
Manseau	Manseau	VL	Bécancour
	Saint-Joseph-de-Blandford	P	Bécancour
Fortierville	Fortierville	VL	Bécancour
	Sainte-Philomène-de-Fortierville	P	Bécancour
Saint-Norbert-d'Arthabaska	Chester-Est	CT	Arthabaska
	Saint-Norbert-d'Arthabaska	M	Arthabaska
	Norberville	VL	Arthabaska
Warwick	Warwick	V	Arthabaska
	Warwick	CT	Arthabaska
Kingsey Falls	Kingsey Falls	VL	Arthabaska
	Kingsey Falls	M	Arthabaska

CAS	MUNICIPALITÉS		MRC
Horton	Sainte-Clotilde-de-Horton	VL	Arthabaska
	Sainte-Clothilde-de-Horton	P	Arthabaska
	Saint-Jacques-de-Horton	M	Arthabaska
Daveluyville	Sainte-Anne-du-Sault	P	Arthabaska
	Daveluyville	VL	Arthabaska
	Maddington	CT	Arthabaska
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	Notre-Dame-du-Bon-Conseil	VL	Drummond
	Notre-Dame-du-Bon-Conseil	P	Drummond
Aston-Jonction	Aston-Jonction	VL	Nicolet-Yamaska
Saint-Célestin	Saint-Raphaël-Partie-Sud	P	Nicolet-Yamaska
	Saint-Célestin	VL	Nicolet-Yamaska
Nicolet	Saint-Célestin	M	Nicolet-Yamaska
	Nicolet	V	Nicolet-Yamaska
	Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet	P	Nicolet-Yamaska
Pierreville	Nicolet-Sud	M	Nicolet-Yamaska
	Pierreville	VL	Nicolet-Yamaska
Saint-François-du-Lac	Saint-Thomas-de-Pierreville	P	Nicolet-Yamaska
	Saint-François-du-Lac	VL	Nicolet-Yamaska
Maskinongé	Saint-François-du-Lac	P	Nicolet-Yamaska
	Maskinongé	VL	Maskinongé
	Saint-Joseph-de-Maskinongé	P	Maskinongé
Région 05 : Estrie			
Notre-Dame-des-Bois	Notre-Dame-des-Bois	M	Le Granit
	Val-Racine	P	Le Granit
Lac Mégantic	Saint-Augustin-de-Woburn	P	Le Granit
	Piopolis	M	Le Granit
	Frontenac	M	Le Granit
	Lac Mégantic	V	Le Granit
	Marston	CT	Le Granit
Stornoway	Milan	M	Le Granit
	Nantes	M	Le Granit
	Stornoway	M	Le Granit
Saint-Ludger	Saint-Ludger	VL	Le Granit
	Risborough	CU	Le Granit
	Gayhurst-Partie-Sud-Est	CT	Le Granit
Asbestos	Asbestos	V	Asbestos
	Danville	V	Asbestos
	Shipton	M	Asbestos
	Trois-Lacs	M	Asbestos
Saint-Isidore-d'Auckland	Clifton-Partie-Est	VL	Le Haut-Saint-François
	Saint-Isidore-d'Auckland	CT	Le Haut-Saint-François
Scotstown	La Patrie	VL	Le Haut-Saint-François
	Ditton	CT	Le Haut-Saint-François
	Hampden	CT	Le Haut-Saint-François
	Scotstown	V	Le Haut-Saint-François
	Newport	CT	Le Haut-Saint-François
Sawyerville	Sawyerville	VL	Le Haut-Saint-François
	Cookshire	V	Le Haut-Saint-François
Cookshire	Eaton	CT	Le Haut-Saint-François
	East-Angus	V	Le Haut-Saint-François
East-Angus	Westbury	CT	Le Haut-Saint-François
	Weedon	CT	Le Haut-Saint-François
Weedon	Lingwick	CT	Le Haut-Saint-François
	Fontainebleau	M	Le Haut-Saint-François
	Saint-Gérard	VL	Le Haut-Saint-François
	Weedon Centre	VL	Le Haut-Saint-François
	Weedon	CT	Le Haut-Saint-François
Bromptonville	Bromptonville	V	Le Val-Saint-François
	Brompton	CT	Le Val-Saint-François
Valcourt	Valcourt	V	Le Val-Saint-François
	Valcourt	CT	Le Val-Saint-François
	Maricourt	M	Le Val-Saint-François
Melbourne	Kingsbury	VL	Le Val-Saint-François
	Melbourne	CT	Le Val-Saint-François
	Melbourne	VL	Le Val-Saint-François
Windsor	Saint-Grégoire de-Greenlay	CT	Le Val-Saint-François
	Windsor	V	Le Val-Saint-François
	Val-Joli	M	Le Val-Saint-François
Richmond	Saint-Claude	M	Le Val-Saint-François
	Richmond	V	Le Val-Saint-François
	Cleveland	CT	Le Val-Saint-François

CAS	MUNICIPALITÉS		MRC
Coaticook	Barford	CT	Coaticook
	Coaticook	V	Coaticook
	Barnston	CT	Coaticook
Martinville	Sainte-Edwidge-de-Clifton	CT	Coaticook
	Martinville	M	Coaticook
Compton	Compton	M	Coaticook
	Compton Station	M	Coaticook
North-Hatley	North-Hatley	VL	Memphrémagog
	Hatley	CT	Memphrémagog
Eastman	Eastman	VL	Memphrémagog
	Stukely	M	Memphrémagog
Région 07 : Outaouais			
Montebello	Fassett	M	Papineau
	Montebello	VL	Papineau
	Notre-Dame-de-Bonsecours-Partie-Nord	P	Papineau
Saint-André-Avellin	Saint-André-Avellin	VL	Papineau
	Saint-André-Avellin	P	Papineau
Papineauville	Papineauville	VL	Papineau
	Sainte-Angélique	P	Papineau
Thurso	Thurso	V	Papineau
	Lochaber	CT	Papineau
	Lochaber-Partie-Ouest	CT	Papineau
Ripon	Ripon	VL	Papineau
	Ripon	CT	Papineau
Chénéville	Chénéville	VL	Papineau
	Vinoy	M	Papineau
Val-des-Bois	Val-des-Bois	M	Papineau
	Bowman	M	Papineau
Gracefield	Northfield	M	La Vallée-de-la-Gatineau
	Gracefield	VL	La Vallée-de-la-Gatineau
	Wright	CT	La Vallée-de-la-Gatineau
Messines	Blue Sea	M	La Vallée-de-la-Gatineau
	Messines	M	La Vallée-de-la-Gatineau
Maniwaki	Maniwaki	V	La Vallée-de-la-Gatineau
	Egan-Sud	M	La Vallée-de-la-Gatineau
Déléage	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	M	La Vallée-de-la-Gatineau
	Déléage	M	La Vallée-de-la-Gatineau
	Aumond	CT	La Vallée-de-la-Gatineau
Montcerf	Montcerf	M	La Vallée-de-la-Gatineau
	Bois-Franc	M	La Vallée-de-la-Gatineau
Grand-Remous	Grand-Remous	CT	La Vallée-de-la-Gatineau
	Lytton	CT	La Vallée-de-la-Gatineau
Shawville	Shawville	VL	Pontiac
	Clarendon	CT	Pontiac
Fort-Coulonge	Fort-Coulonge	VL	Pontiac
	Mansfield-et-Pontefract	CU	Pontiac
L'Isle-aux-Allumettes	L'Isle-aux-Allumettes-Partie-Est	CT	Pontiac
	Chapeau	VL	Pontiac
	L'Isle-aux-Allumettes	CT	Pontiac
Région 08 : Abitibi-Témiscamingue			
Témiscaming	Témiscaming	V	Témiscamingue
	Kipawa	M	Témiscamingue
Ville-Marie	Ville-Marie	V	Témiscamingue
	Duhamel-Ouest	M	Témiscamingue
Taschereau	Taschereau	VL	Abitibi-Ouest
	Taschereau	M	Abitibi-Ouest
Macamic	Macamic	V	Abitibi-Ouest
	Macamic	P	Abitibi-Ouest
Senneterre	Senneterre	V	Vallée-de-l'Or
	Senneterre	P	Vallée-de-l'Or
Région 09 : Côte-Nord			
Grandes-Bergeronnes	Grandes-Bergeronnes	VL	La Haute-Côte-Nord
	Bergeronnes	CT	La Haute-Côte-Nord
Sault-au-Mouton	Sault-au-Mouton	VL	La Haute-Côte-Nord
	Saint-Paul-du-Nord	M	La Haute-Côte-Nord
Forestville	Forestville	V	La Haute-Côte-Nord
	Colombier	M	La Haute-Côte-Nord
Chute-aux-Outardes	Pointe-Lebel	VL	Manicouagan
	Pointe-aux-Outardes	M	Manicouagan
	Chute-aux-Outardes	VL	Manicouagan
	Ragueneau	P	Manicouagan

CAS	MUNICIPALITÉS	MRC
Région 11 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		
Cap-aux-Meules	L'Île-du-Havre-Aubert	M Les Îles-de-la-Madeleine
	L'Étang-du-Nord	M Les Îles-de-la-Madeleine
Grande-Rivière	Cap-aux-Meules	VL Les Îles-de-la-Madeleine
	Fatima	M Les Îles-de-la-Madeleine
	Havre-aux-Maisons	M Les Îles-de-la-Madeleine
	Grande-Entrée	M Les Îles-de-la-Madeleine
	Sainte-Thérèse-de-Gaspé	M Pabok
Chandler	Grande-Rivière	V Pabok
	Saint-François-de-Pabos	M Pabok
Port-Daniel	Pabos	M Pabok
	Chandler	V Pabok
	Pabos Mills	M Pabok
	Newport	M Pabok
	Sainte-Germaine-de-l'Anse-à-Gascons	P Pabok
Sainte-Anne-des-Monts	Port-Daniel	M Pabok
	Tourelle	M Denis-Riverin
Saint-Godefroi	Sainte-Anne-des-Monts	V Denis-Riverin
	Cap-Chat	V Denis-Riverin
	Capucins	M Denis-Riverin
	Saint-Godefroi	CT Bonaventure
Paspébiac	Hope town	M Bonaventure
	Paspébiac	M Bonaventure
Carleton	Paspébiac-Ouest	M Bonaventure
	Carleton	M Avignon
Nouvelle	Maria	V Avignon
	Saint-Omer	P Avignon
	Nouvelle	M Avignon
Région 12 : Chaudière-Appalaches		
L'Islet	Saint-Eugène	P L'Islet
	L'Islet	V L'Islet
	L'Islet-sur-Mer	M L'Islet
Saint-Anselme	Saint-Anselme	VL Bellechasse
	Saint-Anselme	P Bellechasse
Saint-Victor	Saint-Victor	VL Robert-Cliche
	Saint-Victor-de-Tring	M Robert-Cliche
Beauceville	Saint-François-Ouest	M Robert-Cliche
	Beauceville	V Robert-Cliche
	Saint-François-de-Beauce	M Robert-Cliche
Saint-Joseph	Saint-Joseph-de-Beauce	P Robert-Cliche
	Saint-Joseph-de-Beauce	V Robert-Cliche
	Saint-Joseph-des-Érables	M Robert-Cliche
	Lac-Etchemin	V Les Etchemins
Saint-Gédéon	Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin	P Les Etchemins
	Saint-Gédéon	VL Beauce-Sartigan
La Guadeloupe	Saint-Gédéon	P Beauce-Sartigan
	Saint-Évariste-de-Forsyth	M Beauce-Sartigan
Shenley	La Guadeloupe	VL Beauce-Sartigan
	Shenley	CT Beauce-Sartigan
Aubert-Gallion	Saint-Honoré	P Beauce-Sartigan
	Aubert-Gallion	M Beauce-Sartigan
Lac-Poulin	Saint-Jean-de-la-Lande	P Beauce-Sartigan
	Lac-Poulin	VL Beauce-Sartigan
Saint-Éphrem	Saint-Benoît-Labre	P Beauce-Sartigan
	Saint-Éphrem-de-Tring	VL Beauce-Sartigan
	Saint-Éphrem-de-Beauce	P Beauce-Sartigan
Beaulac	Beaulac	VL L'Amiante
	Garthby	CT L'Amiante
Disraëli	Disraëli	V L'Amiante
	Disraëli	P L'Amiante
Sainte-Anne-du-Lac	Sainte-Anne-du-Lac	VL L'Amiante
	Sacré-Coeur-de-Marie-Partie-Sud	P L'Amiante
Saint-Sylvestre	Saint-Sylvestre	VL Lotbinière
	Saint-Sylvestre	P Lotbinière
Sainte-Agathe	Sainte-Agathe	VL Lotbinière
	Sainte-Agathe	P Lotbinière
Laurier-Station	Saint-Flavien	VL Lotbinière
	Saint-Flavien	P Lotbinière
Sainte-Emmèlie	Laurier-Station	VL Lotbinière
	Sainte-Emmèlie	P Lotbinière
Sainte-Croix	Leclercville	VL Lotbinière
	Sainte-Croix	VL Lotbinière
	Sainte-Croix	P Lotbinière

CAS	MUNICIPALITÉS		MRC
Région 14 : Lanaudière			
Lavaltrie	Lavaltrie	VL	D'Autray
	Saint-Antoine-de-Lavaltrie	P	D'Autray
Lanoraie	Saint-Joseph-de-Lanoraie	P	D'Autray
	Lanoraie-d'Autray	M	D'Autray
Saint-Ignace-de-Loyola	Saint-Ignace-de-Loyola	P	D'Autray
	La Visitation-de-l'Île-Dupas	M	D'Autray
Saint-Barthélemy	Saint-Barthélemy	P	D'Autray
	Saint-Viateur	P	D'Autray
Saint-Gabriel	Saint-Gabriel	V	D'Autray
	Saint-Gabriel-de-Brandon	P	D'Autray
L'Épiphanie	L'Épiphanie	V	L'Assomption
	L'Épiphanie	P	L'Assomption
Crabtree	Crabtree	VL	Joliette
	Sacré-Coeur-de-Crabtree	M	Joliette
Saint-Félix-de-Valois	Saint-Félix-de-Valois	VL	Matawinie
	Saint-Félix-de-Valois	P	Matawinie
Rawdon	Rawdon	VL	Matawinie
	Rawdon	CT	Matawinie
Saint-Jacques	Saint-Jacques	VL	Montcalm
	Saint-Jacques	P	Montcalm
Saint-Alexis	Saint-Alexis	VL	Montcalm
	Saint-Alexis	P	Montcalm
Saint-Roch-de-l'Achigan	Saint-Roch-de-l'Achigan	P	Montcalm
	Saint-Roch-Ouest	M	Montcalm
Laurentides	Laurentides	V	Montcalm
	Saint-Lin	P	Montcalm
Région 15 : Les Laurentides			
Pointe-Calumet	Pointe-Calumet	VL	Deux-Montagnes
	Saint-Joseph-du-Lac	P	Deux-Montagnes
Sainte-Sophie	New Glasgow	VL	La Rivière-du-Nord
	Sainte-Sophie	M	La Rivière-du-Nord
Saint-André	Saint-André-Est	VL	Argenteuil
	Carillon	VL	Argenteuil
	Saint-André-d'Argenteuil	P	Argenteuil
Brownsburg	Brownsburg	VL	Argenteuil
	Chatham	CT	Argenteuil
Grenville	Calumet	VL	Argenteuil
	Grenville	VL	Argenteuil
	Grenville	CT	Argenteuil
Estérel	Estérel	V	Les Pays-d'en-Haut
	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	P	Les Pays-d'en-Haut
Sainte-Adèle	Sainte-Adèle	V	Les Pays-d'en-Haut
	Mont-Rolland	VL	Les Pays-d'en-Haut
Saint-Sauveur-des-Monts	Saint-Sauveur-des-Monts	VL	Les Pays-d'en-Haut
	Saint-Sauveur	P	Les Pays-d'en-Haut
Morin Heights	Morin Heights	M	Les-Pays-d'en-Haut
	Saint-Adolphe-d'Howard	M	Les-Pays-d'en-Haut
Sainte-Agathe-des-Monts	Sainte-Agathe-des-Monts	V	Les Laurentides
	Sainte-Agathe-Sud	VL	Les Laurentides
	Sainte-Agathe-Nord	M	Les Laurentides
Saint-Jovite	Saint-Jovite	V	Les Laurentides
	Saint-Jovite	P	Les Laurentides
L'Annonciation	L'Annonciation	VL	Antoine-Labelle
	Marchand	M	Antoine-Labelle
Val-Barrette	Val-Barrette	VL	Antoine-Labelle
	Lac-des-Écorces	VL	Antoine-Labelle
	Beaux-Rivages	M	Antoine-Labelle
Ferme-Neuve	Ferme-Neuve	VL	Antoine-Labelle
	Ferme-Neuve	P	Antoine-Labelle
Région 16 : Montérégie			
Philipsburg	Philipsburg	VL	Brome-Missisquoi
	Saint-Armand	M	Brome-Missisquoi
Bedford	Bedford	V	Brome-Missisquoi
	Bedford	CT	Brome-Missisquoi
Sutton	Sutton	V	Brome-Missisquoi
	Sutton	CT	Brome-Missisquoi
Lac-Brome	Brome	VL	Brome-Missisquoi
	Lac-Brome	V	Brome-Missisquoi
Farnham	Rainville	M	Brome-Missisquoi
	Farnham	V	Brome-Missisquoi

CAS	MUNICIPALITÉS		MRC
Waterloo	Waterloo	V	La Haute-Yamaska
	Warden	VL	La Haute-Yamaska
	Shefford	CT	La Haute-Yamaska
Roxton Pond	Roxton Pond	VL	La Haute-Yamaska
	Roxton Pond	P	La Haute-Yamaska
Roxton Falls	Béthanie	M	Acton
	Roxton Falls	VL	Acton
	Roxton	CT	Acton
	Sainte-Christine	P	Acton
Acton Vale	Acton Vale	V	Acton
	Saint-André-d'Acton	P	Acton
	Upton	VL	Acton
Massueville	Saint-Éphrem-d'Upton	P	Acton
	Massueville	VL	Le Bas-Richelieu
Yamaska	Saint-Aimé	P	Le Bas-Richelieu
	Yamaska-Est	VL	Le Bas-Richelieu
Saint-Pie	Yamaska	VL	Le Bas-Richelieu
	Saint-Michel-d'Yamaska	P	Le Bas-Richelieu
	Saint-Pie	VL	Les Maskoutains
	Saint-Pie	P	Les Maskoutains
Saint-Damase	Saint-Damase	VL	Les Maskoutains
	Saint-Damase	P	Les Maskoutains
Sainte-Madeleine	Sainte-Madeleine	VL	Les Maskoutains
	Sainte-Marie-Madeleine	P	Les Maskoutains
Saint-Jude	Saint-Barnabé-Sud	M	Les Maskoutains
	Saint-Jude	P	Les Maskoutains
	Saint-Bernard-Partie-Sud	P	Les Maskoutains
	Saint-Louis	P	Les Maskoutains
L'Ange-Gardien	L'Ange-Gardien	VL	Rouville
	Saint-Ange-Gardien	P	Rouville
	Saint-Césaire	V	Rouville
Rougemont	Saint-Césaire	P	Rouville
	Saint-Michel-de-Rougemont	P	Rouville
Marieville	Rougemont	VL	Rouville
	Marieville	V	Rouville
	Sainte-Marie-de-Monnoir	P	Rouville
Richelieu	Richelieu	V	Rouville
	Notre-Dame-de-Bonsecours	M	Rouville
Lacolle	Lacolle	VL	Le Haut-Richelieu
	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	P	Le Haut-Richelieu
	Saint-Bernard-de-Lacolle	P	Les Jardins-de-Napierville
	Henryville	VL	Le Haut-Richelieu
Saint-Denis	Henryville	M	Le Haut-Richelieu
	Saint-Denis	VL	La Vallée-du-Richelieu
Hemmingford	Saint-Denis	P	La Vallée-du-Richelieu
	Hemmingford	VL	Les Jardins-de-Napierville
Napierville	Hemmingford	CT	Les Jardins-de-Napierville
	Napierville	VL	Les Jardins-de-Napierville
	Saint-Cyprien-de-Napierville	P	Les Jardins-de-Napierville
Saint-Chrysostome	Saint-Chrysostome	VL	Le Haut-Saint-Laurent
	Saint-Jean-Chrysostome	P	Le Haut-Saint-Laurent
Howick	Howick	VL	Le Haut-Saint-Laurent
	Très-Saint-Sacrement	P	Le Haut-Saint-Laurent
Ormstown	Ormstown	VL	Le Haut-Saint-Laurent
	Saint-Malachie-d'Ormstown	P	Le Haut-Saint-Laurent
	Hinchinbrooke	CT	Le Haut-Saint-Laurent
Huntingdon	Huntingdon	V	Le Haut-Saint-Laurent
	Godmanchester	CT	Le Haut-Saint-Laurent
	Sainte-Martine	M	Beauharnois-Salaberry
Sainte-Marthe	Saint-Paul-de-Châteauguay	M	Beauharnois-Salaberry
	Sainte-Marthe	M	Vaudreuil-Soulanges
	Très-Saint-Rédempteur	P	Vaudreuil-Soulanges

Ministère des Affaires municipales
Direction des communications

20, rue Chauveau, 4^e étage, Tour
 Québec (Québec)
 G1R 4J3

(418) 691-2019